Parcours Certifiant

Infirmier(e) en santé au travail

Prévenir l'altération de la santé des salariés

Cette offre de formation est éligible à

MON COMPTE FORMATION

moncompteformation.gouv.fr

Google play | Download on the App Store

FRANCE compétences

CERTIFICATION

enregistrée au Répertoire spécifique

N° de fiche RS7054

Date d'enregistrement : 28-02-2025

C3S

Prévenir, c'est agir

SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

Les compétences attestées par le répertoire spécifique «Prévenir l'altération de la santé des salariés» constituent le socle fondamental pour les infirmières de santé au travail.

Ces compétences de base sont essentielles pour garantir leur capacité à exercer efficacement et en conformité avec les exigences légales et réglementaires. Ce parcours s''inscrit comme le premier échelon d'un parcours de formation répondant aux attendus du décret du 27 décembre 2022, ouvrant la voie à une spécialisation ultérieure en santé au travail.

Pourquoi suivre cette certification ?

Booster votre employabilité dans un secteur en forte croissance

Le métier d'infirmier(e) de santé au travail est en pleine expansion. La certification offre un tremplin essentiel **pour les infirmières en reconversion** souhaitant accéder à ce domaine.

Elle permet une **prise de poste rapide** et efficace pour les infirmières nouvellement embauchées.

Elle répond à une **demande croissante des entreprises** conscientes de l'importance de la prévention et de la santé au travail.

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

Certifier et valoriser vos compétences spécifiques en santé au travail

La formation initiale IDE ne suffit pas pour exercer en santé au travail. La certification **atteste de l'acquisition d'un socle de compétences** de base indispensables.

Elle permet de se conformer aux **évolutions réglementaires** et à la délégation de tâches accrue.

Elle constitue une introduction nécessaire aux formations complémentaires requises par le **décret du 27 décembre 2022.**

Elle renforce la **reconnaissance de vos compétences** auprès des employeurs et des équipes de santé au travail.d'obtenir une reconnaissance de vos compétences professionnelles.

LES + C3S

Veille Réglementaire et Sectorielle

Adaptation continue des contenus aux évolutions réglementaires et sectorielles

Intervenants Qualifiés et Expérimentés

Expertise reconnue avec plusieurs années d'expérience en santé au travail, soutenue par un réseau d'experts

Engagement dans l'Amélioration Continue

Prise en compte des retours des parties implique pour une constante évolution des formations

Adaptation aux Différents Publics

Prestations inclusives et accessibles, y compris pour les personnes en situation de handicap, avec un accompagnement personnalisé

Suivi Personnalisé et Analyse des Besoins

Accompagnement sur mesure basé sur l'analyse des besoins spécifiques, avec des objectifs clairs et évaluables

6 compétences attestées

1. **Collaborer efficacement avec le médecin** du travail et les acteurs de la santé au travail pour la mise en œuvre des actions de santé au travail, en respectant les protocoles et les responsabilités définies

2. **Mettre en œuvre une démarche structurée** pour détecter, évaluer et prévenir les risques professionnels en entreprise

3. **Structurer et assurer le suivi individuel des salariés** pour anticiper les risques d'altération de la santé et orienter vers les ressources appropriées

4. **Concevoir et déployer des actions de prévention collective** pour réduire les risques professionnels et favoriser l'engagement des acteurs de la santé au travail

5. **Accompagner les salariés et les employeurs** dans la gestion des maladies professionnelles afin de favoriser le maintien dans l'emploi et garantir l'accès aux droits à la réparation

6. **Participer à l'amélioration continue** du système de prévention afin d'adapter les actions aux évolutions réglementaires

+

Certification finale

Un jury de professionnels de la santé au travail évalue les compétences acquises et délivre la certification.

Modalités pratiques

Pré-requis
Infirmier(e) Diplômé(e) d'Etat (IDE)
+ Effectuer un test de positionnement

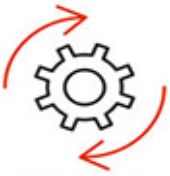

Mode
Présentiel
Distanciel

Durée
8 jours

Financement

4 solutions

> Compte Personnel de Formation (CPF)
> Plateforme KAIROS (Pôle emploi)
> Plan de développement des compétences
> Auto-financement

Parcours de formation préparant à la certification

Cliquez pour visualiser les stages

1 RÔLES ET MISSIONS DE L'INFIRMIÈRE EN SANTÉ AU TRAVAIL

Voir le stage associé

- **Identifier les différents acteurs**, leurs rôles, missions et responsabilités afin de mettre en œuvre la politique de prévention et favoriser le maintien dans l'emploi des salariés.
- **Exploiter les documents** réglementaires afin de transmettre les informations utiles au médecin du travail dans le respect de ses obligations de confidentialité.
- **Connaître les démarches** de reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle afin de conseiller salarié et employeur sur les procédures.

2 RISQUES ET PATHOLOGIES PROFESSIONNELS EN SANTÉ AU TRAVAIL

Voir le stage associé

- **Identifier les risques professionnels** en entreprise et en particulier les RPS et les TMS pour améliorer la prévention collective et participer à la mise en place du plan de prévention des risques (amélioration des conditions de travail, diminution de l'exposition à des substances chimiques).
- **Déterminer le lien** entre un risque professionnel et une pathologie afin de proposer des actions de sensibilisation en santé au travail auprès du médecin du travail et des acteurs de la prévention de l'établissement.

3 VISITE D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Voir le stage associé

- **Connaître les modalités** de suivi des salariés et le cadre législatif afin de planifier les types de visites adaptées aux salariés.
- **Recueillir des informations** sur le poste de travail et établir un curriculum laboris pour évaluer l'état de santé du salarié en tenant compte du poste de travail occupé.
- **Analyser les activités** et les produits à risque auxquels sont exposés les salariés pour évaluer les moyens de protection collective et individuelle déjà mis en place.
- **Assurer la transmission des informations** recueillies lors des visites d'information et de prévention afin d'orienter si nécessaire vers le médecin du travail.
- **Analyser les circonstances** de survenue des accidents du travail et des maladies professionnelles afin de déterminer le lien santé / travail et délivrer des conseils santé adaptés.

Certification

Les épreuves de certification se déroulent en deux phases complémentaires, chacune pesant pour 50% de la note finale.

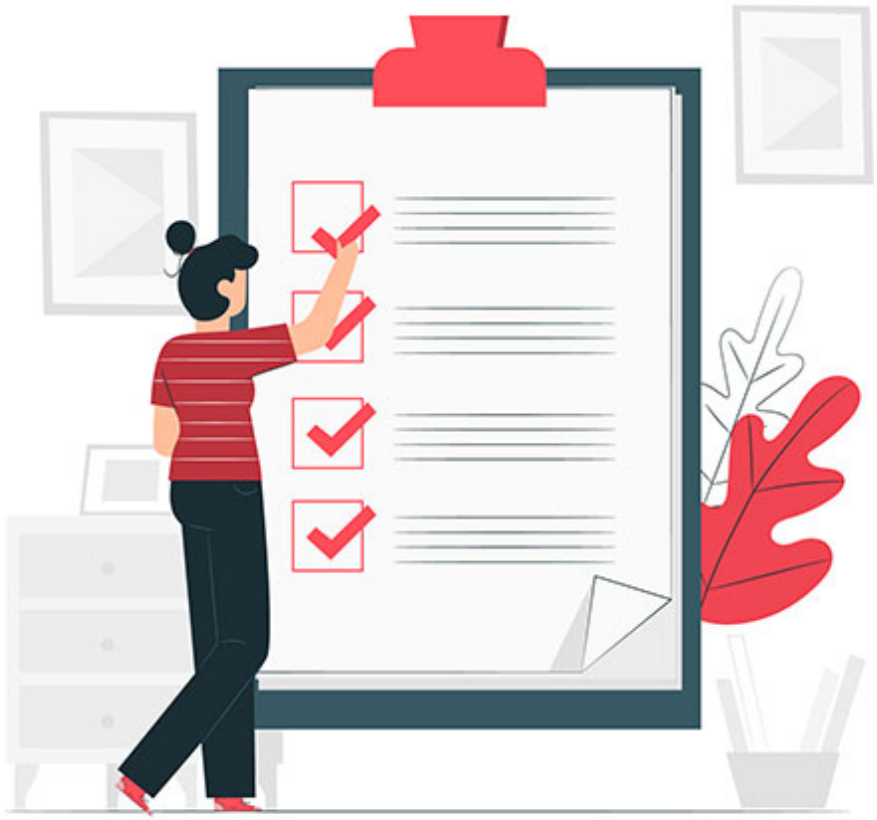

PHASE ÉCRITE

La première phase, écrite, permet d'évaluer les compétences conceptuelles et théoriques des candidats.

À travers des questions ciblées, des mises en situation professionnelle et l'analyse de documents, les candidats démontrent leur capacité à mobiliser leurs acquis dans des contextes concrets.

PHASE ORALE

La seconde phase, orale, se déroule devant un jury composé de professionnels du secteur de la prévention et de la santé au travail, garantissant une expertise métier.

Cet entretien permet d'apprécier les compétences transversales, la capacité à communiquer, à argumenter, à interagir et la clarté du positionnement du candidat au sein d'un service de prévention et de santé au travail.

Démarche inclusive

Des aménagements sont prévus pour les personnes en situation de handicap, garantissant ainsi une évaluation équitable et inclusive. Ces aménagements sont communiqués aux candidats dès l'entrée en formation

Calendrier des stages

Rôles et missions de l'infirmière en santé au travail

Sept 26	Oct 26	Nov 26	Dec 26	Jan 27	Fev 27	Mar 27	Avr 27	Mai 27	Juin 27	Juil 27	Sept 27	Oct 27	Nov 27	Dec 27
		04 - 06		27 - 29		01 - 03			09 - 11		01 - 03		24 - 26	

Paris-Montparnasse Distanciel

Les risques et pathologies professionnels en santé au travail

Sept 26	Oct 26	Nov 26	Dec 26	Jan 27	Fev 27	Mar 27	Avr 27	Mai 27	Juin 27	Juil 27	Sept 27	Oct 27	Nov 27	Dec 27
24 - 25	22 - 23				08 - 09	11 - 12		24 - 25	24 - 25		27 - 28			02 - 03

Paris-Montparnasse Distanciel

La visite d'information et de prévention

Sept 26	Oct 26	Nov 26	Dec 26	Jan 27	Fev 27	Mar 27	Avr 27	Mai 27	Juin 27	Juil 27	Sept 27	Oct 27	Nov 27	Dec 27
10 - 11	12 - 13		07 - 08		15 - 16	25 - 26		27 - 28				04 - 05		09 - 10

Paris-Montparnasse Distanciel

+ Certification

NOV 26	DEC 26	AVR 27
19	14	20

La certification se déroule à distance sur 1 journée.
Matin : études de cas en autonomie
Apm : entretien avec le jury

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

Construisons ensemble votre parcours

02 43 23 09 23
formation@c3s.fr

www.c3s.fr